

Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MiFID)



Qu'est ce que MiFID?

Dès le 1^{er} novembre 2007, une nouvelle directive européenne relative aux marchés d'instruments financiers, appelée MiFID, entrera en vigueur.

Cette directive vous concerne car :

- ***Elle facilitera le commerce transfrontalier des produits financiers*** : grâce à une plus grande concurrence, la Commission européenne désire rendre les marchés plus efficaces.
- ***Elle imposera une plus grande transparence des marchés financiers*** et garantira aux investisseurs particuliers la 'meilleure exécution' de leurs opérations.
- ***Elle offrira une plus grande protection des investisseurs*** : tout professionnel du secteur financier devra assurer une meilleure adéquation entre les produits et services proposés et le profil de chaque client.

Le niveau de protection dont vous bénéficierez dépendra de la catégorie dans laquelle vous serez classé :

1. ***Client particulier*** : en tant que client particulier, vous jouirez pour l'ensemble des produits, services et opérations fournis par la banque de la protection la plus élevée. La banque évaluera votre expérience et votre connaissance quant aux instruments financiers.
2. ***Client professionnel*** : en tant que client professionnel, vous bénéficierez de règles de protection moins étendues que le client particulier car la banque présumera que vous possédez l'expérience, la connaissance et l'expertise nécessaires pour prendre vous-même des décisions en matière d'investissement, pour évaluer adéquatement les risques que vous encourez.
3. ***Contrepartie éligible*** : vous êtes un professionnel qui opère dans le secteur financier et auquel la banque n'offre que des services de réception/transmission et d'exécution d'ordres. Vous êtes supposé disposer de l'expertise nécessaire en matière de prise de décisions d'investissement. Vous bénéficierez donc d'un niveau de protection moindre.

En ce qui concerne vos investissements, comment savoir quel est le produit qui vous convient le mieux ?

En tant que client particulier, si vous désirez bénéficier de la protection la plus élevée et des conseils avisés de nos Account Managers, un **profil d'investisseur** devra être établi.

Avec votre collaboration **ARGENTABANK Luxembourg** définira votre profil d'investisseur au moyen d'un questionnaire relatif à votre connaissance des marchés financiers, à vos moyens financiers et à vos besoins.

Nous avons défini 4 profils différents, vous vous reconnaîtrez certainement dans l'un d'eux :

1. **Profil défensif** : Pour les Clients dont le profil est défensif, la sécurité financière prime, le risque financier doit être très mesuré et le rendement est moins important que la préservation du capital. Leur portefeuille pourra contenir jusqu'à 30% d'actions.
2. **Profil neutre** : Les Clients à profil neutre sont prêts à prendre des risques financiers limités, et acceptent des fluctuations temporaires de la valeur de leur portefeuille. Leur portefeuille pourra contenir jusqu'à 50% d'actions.
3. **Profil dynamique** : Les Clients au profil dynamique sont à la recherche d'un rendement supérieur et acceptent pour cela de prendre un risque financier important sur leur capital. Ils acceptent des fluctuations baissières durables de la valeur de leur portefeuille. Leur portefeuille pourra contenir jusqu'à 70% d'actions.
4. **Profil agressif** : Les Clients au profil agressif recherchent le rendement le plus élevé possible et sont prêts à prendre tous les risques dans la quête du profit maximum. Ainsi, dans la perspective d'un rendement plus élevé ils acceptent le risque de très fortes fluctuations des cours et acceptent la possibilité d'une baisse de la valeur de leur portefeuille. Leur portefeuille pourra contenir jusqu'à 100% d'actions.

Votre **profil d'investisseur** sera donc le fil conducteur de notre discussion pour vous aider à composer votre portefeuille ! En fonction de votre goût du risque, de vos connaissances, de vos projets futurs et de vos moyens financiers, nous pourrons vous conseiller les produits les mieux adaptés à votre profil d'investisseur.

Ne tardez pas à prendre contact avec nos Account Managers afin d'établir votre profil. Grâce aux informations recueillies dans le cadre de MiFID, elles pourront encore mieux vous conseiller et analyser avec vous votre portefeuille et ses possibilités.